

**INFORMATION À LA CLIENTÈLE SELON L'ART. 45 (LSA)**

(Édition 06/2024)

**A+R – VOTRE COURTIER EN ASSURANCES ENREGISTRÉ**

Arbenz RVT AG Frauenfeld (intermédiaire d'assurances enregistré sous le No. F01059645) et Arbenz RVT AG SG (intermédiaire d'assurances enregistré sous le No. F01041923) sont, sous la marque ombrelle A+R des intermédiaires d'assurance non liés pour toutes les branches d'assurance conformément à l'art. 40 al. 2 LSA. A+R entretient une relation de loyauté avec le preneur d'assurance et agit dans son intérêt.

**FORMATION ET FORMATION CONTINUE**

Tous les collaborateurs A+R chargés du courtage et du conseil à la clientèle s'acquittent de leur obligation d'enregistrement et disposent des aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice de leur activité. Conformément à l'art. 43 LSA, ils sont tenus de suivre une formation initiale et continue. Des informations sur l'état de formation des collaborateurs A+R peuvent être obtenues en envoyant une demande à l'adresse e-mail [info@aplusr.ch](mailto:info@aplusr.ch).

**COLLABORATION AVEC LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ET FONDS DE PENSION**

A+R collabore avec un grand nombre de compagnies d'assurance et de fonds de pension. La liste actuelle des assureurs peut être consultée sur [www.aplusr.ch/fr/informations-juridiques](http://www.aplusr.ch/fr/informations-juridiques).

**PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

A+R prend toutes les dispositions pour éviter les conflits d'intérêts et s'engage à informer la clientèle si ceux-ci ne peuvent être évités malgré toutes les mesures prises.

**RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

A+R est responsable des négligences, des erreurs ou des renseignements erronés fournis par ses collaborateurs, qui découlent du conseil et de la conclusion de contrats d'assurance. A+R dispose de l'assurance responsabilité civile professionnelle prescrite par la loi.

**INDEMNISATION**

Pour ses services, A+R reçoit des assureurs une indemnisation conforme au marché. Un aperçu actualisé des taux de courtage et de commission est mis à jour dans nos conditions générales ([www.aplusr.ch/fr/informations-juridiques](http://www.aplusr.ch/fr/informations-juridiques)). Sur demande, votre responsable de mandat vous communique les indemnités effectivement perçues.

**PROTECTION DE DONNÉES**

Toutes les données mises à disposition par le client ou par des tiers (y compris les données personnelles sensibles) sont traitées confidentiellement par A+R. L'utilisation et le traitement des données s'effectuent dans le respect du droit suisse sur la protection des données (LPD) et se limitent à l'exercice et à l'exécution du mandat de courtier en assurances ainsi que, sous forme anonymisée, à l'amélioration de notre prestation de service. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à l'accomplissement des obligations contractuelles et légales de A+R. Les clients ont le droit d'obtenir des informations sur les données qui sont enregistrées et traitées par A+R.

Seite 1 von 1